



# **Le secours Catholique organise un vide-greniers, le SAMEDI 19 AVRIL 2025 à la SALLE DES FÊTES de MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**

## **RÈGLEMENT**

- 1- Les exposants doivent accepter et respecter le règlement de la manifestation.
- 2- Ce vide-greniers est strictement réservé aux particuliers. Aucun professionnel ne sera admis.
- 3- L'emplacement est linéaire par tranche de 2.50 m.
- 4- Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent **avoir rempli les formalités administratives et acquitter leur inscription**. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir d'une photocopie de leur carte d'identité ou du permis de conduire valide, le jour de la manifestation.
- 5- L'accès à l'emplacement pour déballer ne peut se faire qu'accompagner d'une personne responsable de la manifestation.
- 6- L'installation des exposants aura lieu le matin de **07h00 à 08h00**. L'accueil des visiteurs se fera de 08h00 à 18h00.
- 7 - Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.
- 8 - Les organisateurs ne sont pas responsables des détériorations, des vols éventuelles et de leurs conséquences.
- 9 - **En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur en amont. A défaut, les sommes versées resteront acquises aux Secours Catholique.**
- 10 - L'emplacements est loués par 2.50 m linéaire avec une table de 1.60 m et deux chaises pour 10€. Possibilité d'exposer en extérieur mais tonnelle non fournie.
- 11- La vente par les enfants est autorisée sous la responsabilité parentale.
- 12 – Compte tenu de la réglementation en vigueur, les exposants ne peuvent proposer à la vente, des animaux, des biens d'alimentation ou des armes. Ne sont pas accepté les stands de vêtements.
- 13 - Suivant l'article L 310-2 du Code du Commerce, les exposants sont autorisés à participer à 2 vide-greniers par an.
- 14 – Les emplacements sont attribués en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- 15 - Chaque emplacement devra être nettoyé à votre départ.
- 16 – **Le règlement se fera uniquement par chèque bancaire à l'ordre du Secours Catholique.**



-----  
DEMANDE DE RÉSERVATION POUR LE VIDE-GRENIERS DU SAMEDI 19 AVRIL 2025

**A compléter avec votre règlement de l'emplacement et à renvoyer à :**

**Secours Catholique – 7 place de la gare – 85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**

**Je soussigné(e),** Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : /...../...../...../...../...../ Ville : .....

Téléphone : /...../...../...../...../...../ Mail : .....@.....

**Souhaite réserver, noter le nombre d'emplacements souhaités,**

/...../ emplacement(s) de 2.50m (10€ par emplacement)

en intérieur ou  en extérieur

**SOMME TOTAL : .....euros**

Une confirmation vous sera adressée par e-mail.

Je déclare sur l'honneur, accepter le règlement, ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce) et ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

**Fait à ..... Le ...../...../2025**

**SIGNATURE : JOINDRE LA COPIE RECTO/VERSO DE VOTRE PIECE D'IDENTITÉ OU PERMIS**